

# PROCÉDURE ET TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE COMITÉ DE RECHERCHE RELATIVEMENT À LA NOMINATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'ONUSIDA

## PROCÉDURE ET TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE COMITÉ DE RECHERCHE RELATIVEMENT À LA NOMINATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'ONUSIDA

### NOTE D'INFORMATION RELATIVE À LA PROCÉDURE DE NOMINATION DU PROCHAIN DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'ONUSIDA

1. Lors de sa 43<sup>e</sup> réunion en décembre 2018, le Conseil de coordination du programme a demandé le lancement immédiat de la procédure de sélection du prochain directeur exécutif de l'ONUSIDA - 3.2 *Demande* le lancement immédiat de la procédure de sélection du prochain directeur exécutif de l'ONUSIDA.
2. La procédure de nomination de 2019 s'appuiera sur les précédentes procédures de 1994 et 2008 (décrites dans les annexes 1 et 2) qui constituent des références solides, tout en prenant en compte l'évolution de l'épidémie, la riposte, la gouvernance globale, l'architecture sanitaire et, en particulier, la réforme de l'ONU.

#### **Procédure de nomination 2019**

3. Lors de ses réunions des 8 et 30 janvier 2019, le Bureau du CCP a convenu des étapes suivantes en réponse à la décision 3.2 de la 43<sup>e</sup> réunion du CCP de décembre 2018 :
  - Compte tenu du délai très serré, et de la décision du CCP relative au « lancement immédiat de la procédure de sélection du prochain directeur exécutif de l'ONUSIDA », le Bureau du CCP<sup>1</sup> a jugé qu'il était indispensable d'envisager immédiatement des solutions pour la création du Comité de recherche.
  - Le Bureau a noté l'importance de la stabilité organisationnelle et de l'appui au Secrétaire général des Nations unies pour assurer le délai le plus court possible entre la 44<sup>e</sup> réunion du CCP en juin 2019 et la nomination du prochain directeur exécutif de l'ONUSIDA, en demandant une action immédiate du Conseil.
  - La nécessité d'agir rapidement est encore accentuée par la reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme qui aura lieu en octobre 2019 et par l'importance de l'ONUSIDA en tant que partenaire clé du Fonds mondial.
  - Le Bureau a rappelé que le prochain directeur exécutif de l'ONUSIDA serait nommé par le Secrétaire général sur recommandation du Comité des organismes coparrainants (COC) après consultation des États membres et des autres parties intéressées, dont la délégation ONG au CPP.
  - Le Bureau a également rappelé les décisions 8.a-8.e prises lors de la 23<sup>e</sup> réunion du CCP concernant les futures procédures de nomination du directeur exécutif et les demandes du Conseil visant à l'examen de cinq recommandations spécifiques par le Bureau du CCP.
  - À la lumière des arguments convaincants en faveur d'une action rapide, le Bureau du CCP a décidé de procéder rapidement à la création du Comité de recherche en

---

<sup>1</sup> [http://www.unaids.org/en/resources/documents/2019/PCB\\_Bureau\\_8-Jan-2019](http://www.unaids.org/en/resources/documents/2019/PCB_Bureau_8-Jan-2019)

s'appuyant sur la composition du Bureau du CCP en 2019 et en soumettant cette proposition au processus décisionnel intersessions du CCP.

4. Comme cela a été le cas lors de la procédure 2008, le Comité de recherche élira son président parmi ses membres dès qu'il sera constitué.
5. Rappelant la volonté du CCP d'entamer immédiatement la procédure, le Bureau du CCP a convenu qu'il s'appuierait sur la procédure et les décisions issues du 22<sup>e</sup> CCP en 2008 et que son président <sup>2</sup> utiliserait les décisions prises par le CCP entre les sessions pour traiter les points suivants :
  - La procédure de sélection du prochain directeur exécutif de l'ONUSIDA ;
  - La création d'un Comité de recherche pour superviser la procédure ;
  - La composition, le mode de création et le code de conduite du Comité de recherche ;
  - Les compétences et l'expérience nécessaires pour le poste de directeur exécutif ;
  - Le budget pour la procédure de nomination ;
  - L'inclusion d'un point dans l'ordre du jour pendant la session spéciale du CCP en mars 2019 en vue d'approuver la procédure et le délai proposés par le Comité de recherche.

## COMPOSITION DU COMITÉ DE RECHERCHE

6. Il est proposé que le Conseil de coordination du programme envisage de s'appuyer sur la procédure de 1994<sup>3</sup> avec les modifications induites en 2008,<sup>4</sup> et sur les recommandations du CCP destinées au Bureau du CCP issues de sa 23<sup>e</sup> réunion en décembre 2008 visant à l'optimisation de la procédure. Il est suggéré d'autres modifications par rapport au modèle de 2008, à savoir la nécessité de respecter le rôle de la répartition géographique ECOSOC des États membres et de permettre à chaque groupement régional d'États membres d'être représenté de manière égale. Comme cela a été décidé lors de la procédure de nomination du directeur exécutif de l'ONUSIDA en 2008<sup>5</sup> seuls les représentants des membres actuels du Bureau ou les participants (pour ce qui concerne les coparrains et la délégation ONG au CCP) peuvent devenir membres du Comité de recherche. Il est également proposé que la délégation ONG au CCP dispose de deux membres et les coparrains de quatre membres dans le Comité de recherche : En conséquence, **le Conseil de coordination du programme est invité à utiliser le modèle suivant, recommandé par le Bureau du CCP pour la composition du Comité de recherche :**

---

<sup>2</sup> Lorsque le président du Conseil de coordination du programme est cité dans ce document, il doit être entendu qu'il travaille en consultation et en accord avec le Bureau du Conseil de coordination du programme pendant l'exécution de ses responsabilités

<sup>3</sup> Résolution 1994/24 du 26 juillet 1994 concernant le Programme commun et coparrainé des Nations unies sur le virus de l'immunodéficience humaine / syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida)

<sup>4</sup> Décisions de la 23<sup>e</sup> réunion du CCP :

[http://files.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/pub/informationnote/2008/20081208\\_pcb\\_23\\_decisions\\_fr.pdf](http://files.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/pub/informationnote/2008/20081208_pcb_23_decisions_fr.pdf)

<sup>5</sup> [http://files.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/pub/informationnote/2008/20080411\\_item\\_4\\_process\\_for\\_nomination\\_of\\_exd\\_final\\_fr.pdf](http://files.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/pub/informationnote/2008/20080411_item_4_process_for_nomination_of_exd_final_fr.pdf) et

[http://files.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/pub/informationnote/2008/20080425\\_22nd\\_pcb\\_decisions\\_fr.pdf](http://files.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/pub/informationnote/2008/20080425_22nd_pcb_decisions_fr.pdf)

## 7. **Membres du Bureau +**

- **États membres** : La Chine (représentant le groupe régional asiatique ECOSOC) ; les États-Unis (représentant le groupe régional GEOA ECOSOC) ; la Biélorussie (représentant le groupe régional d'Europe de l'Est ECOSOC). Par ailleurs, le président du CCP lancera un appel auprès des deux groupes régionaux ECOSOC restants qui ne sont pas représentés dans le Bureau : Afrique et Amérique latine / Caraïbes.
  - **ONG au CCP** : Les deux ONG au CCP représentées dans le Bureau.
  - **Coparrainants** : L'UNFPA représentant le président du COC. Le président du COC désignera par ailleurs trois coparrains supplémentaires.
8. Le Secrétariat fournira uniquement un support logistique au Comité de recherche, notamment pour l'organisation des déplacements et des réunions selon le besoin. Il ne participera aux réunions que pour la prise de notes (une seule personne) sur demande explicite du président du Comité et en travaillant directement avec celui-ci, le cas échéant. Les règles d'achat du Secrétariat de l'ONUSIDA seront utilisées pour l'obtention des mécanismes de soutien nécessaires au Comité de recherche.

## PROCÉDURE POUR LA CRÉATION DU COMITÉ DE RECHERCHE

9. Dès que possible après l'approbation des Termes de référence par le CCP, le président du Conseil de coordination du programme sollicitera des propositions de participation auprès des régions Afrique et Amérique latine / Caraïbes (États membres du CCP), de la délégation ONG et du COC avec les Termes de référence joints ; chaque groupe devra présenter des candidatures consensuelles ;
10. Si le nombre de propositions dépasse ou n'atteint pas le nombre de places dans le Comité pour un groupe constitutif / groupe régional, le président du Conseil de coordination du programme contactera tous les membres du groupe constitutif / groupe régional représenté dans le Conseil afin de parvenir à un accord ;
11. Dès que le Comité sera établi, le président du Conseil de coordination du programme communiquera les noms de ses membres à tous les États membres, aux délégations ONG au CCP et aux coparrains ;
12. Le Comité de recherche désignera un président parmi ses membres.

## CHAMP D'INTERVENTION DU COMITÉ DE RECHERCHE

13. Le Comité de recherche devra :
- Déterminer le niveau de support nécessaire pour effectuer la recherche des candidats, analyser les options d'assistance possibles, notamment via le système interne de l'ONU ou un cabinet de recrutement privé, et convenir d'un mécanisme de soutien ; Piloter et superviser les activités du mécanisme de soutien ;
  - Envisager d'utiliser le système de notation développé par le Comité de recherche de 2008 pour l'évaluation des candidats, et poursuivre son développement, si nécessaire ;
  - Présenter l'état d'avancement de la procédure de sélection lors de la session extraordinaire du Conseil de coordination du programme en mars 2019, adresser une note aux membres du CCP pour chaque réunion du Comité de recherche et préparer un rapport sur les travaux du Comité, incluant la liste restreinte des candidats, à présenter à la réunion du CCP en juin 2019 ;
  - Rédiger le texte de l'annonce et la transmettre au CCP ;

- S'assurer, en complément de la publication de l'annonce, qu'une procédure pour la soumission des propositions et des candidatures individuelles sera établie et parfaitement respectée ;
- Effectuer les entretiens pour sélectionner les candidats et juger de leurs compétences principales ;
- Soumettre au président du COC les résultats de la procédure de nomination, dont les recommandations du CCP ;
- Le président du Comité de recherche participera en tant qu'observateur aux entretiens réalisés par le COC.

## MODALITÉS DE TRAVAIL DU COMITÉ DE RECHERCHE

14. Le Comité de recherche devra :

- Désigner un président parmi ses membres ;
- Respecter le code de conduite signé par tous les membres ;
- Attirer des candidats provenant d'horizons aussi divers que possible en matière de genre, de nationalité, de culture et de formation, et notamment encourager et accueillir avec bienveillance la diversité géographique des candidats ;
- Décider de l'utilisation d'un mécanisme de soutien pour le recrutement afin d'appuyer la recherche et l'examen des candidatures ;
- S'assurer dûment que la procédure de soumission des propositions et des candidatures individuelles et le délai convenu sont respectés ;
- Élaborer un système de notation pour l'évaluation des candidats conformes aux compétences et expériences nécessaires pour le poste de directeur exécutif ;
- Effectuer les entretiens pour sélectionner les candidats et juger de leurs compétences et expériences principales vis-à-vis de celles définies comme nécessaires pour le poste de directeur exécutif ;
- Préparer un rapport sur les travaux du Comité de recherche à l'attention du CCP en vue de la remise de la liste restreinte des candidats ;
- Soumettre au président du Comité des organismes coparrainants (COC) un rapport sur la procédure et ses résultats, en incluant notamment la liste restreinte des candidats dans l'ordre de préférence et tous les commentaires et recommandations du CCP ;
- Le président du Comité de recherche participera en tant qu'observateur aux entretiens réalisés par le COC et à la procédure de nomination. Le COC peut également se réunir dans une séance à huis clos.

## CODE DE CONDUITE POUR LE COMITÉ DE RECHERCHE LORS DE LA SÉLECTION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'ONUSIDA

15. Les membres du Comité, même s'ils sont désignés par les groupes constitutifs du CCP, ne représentent pas un groupe particulier. Ils ne prennent pas d'instructions auprès d'un groupe constitutif quelconque, ne lui fournissent pas d'informations et n'agissent pas en fonction de ses intérêts particuliers ;
16. Aucun membre de Comité ne doit plaider ou influencer la procédure de nomination en faveur d'un candidat en particulier ;
17. Les actions et délibérations des membres du Comité doivent être objectives et impartiales ;
18. Les membres évalueront les mérites des candidats pour parvenir à recommander une liste restreinte. Les membres ne doivent pas entamer une réunion avec un préjugé favorable à un candidat particulier ;
19. Les membres examineront de manière exhaustive toutes les candidatures sur la base du mérite et des compétences, indépendamment de la nationalité, de la race ou du sexe ;

20. Les réunions du Comité de recherche se dérouleront à huis clos. Les membres observeront les standards les plus élevés en matière d'impartialité, de neutralité et de confidentialité, respecteront strictement la procédure et effectueront leur sélection uniquement sur la base du mérite ;
21. Les membres sont tenus d'assister à toutes les réunions (sauf cas de force majeure). Les membres ne seront pas représentés par d'autres personnes ou des suppléants ;
22. Les délibérations se dérouleront en privé et les membres respecteront la confidentialité, pendant et après le déroulement de la procédure. Les avis et déclarations des différents membres ne seront pas répétés, synthétisés ou cités en dehors des réunions ;
23. Les membres s'engagent à ne jamais commenter les avis des autres membres ;
24. La procédure de sélection du directeur exécutif doit être transparente. Un rapport de chaque réunion du Comité de recherche sera publié en anglais et français sur le site Web du CCP de l'ONUSIDA.
25. Le Comité dans son ensemble est tenu de respecter le délai convenu.

## **COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE NÉCESSAIRES POUR LE POSTE DE DIRECTEUR EXÉCUTIF**

26. Pour pouvoir établir une liste restreinte de candidats, il sera nécessaire de convenir des compétences et de l'expérience requises pour le poste. En se basant sur la description de poste existante, le Comité de recherche doit se mettre d'accord sur les compétences et l'expérience nécessaires pour le poste de directeur exécutif de l'ONUSIDA :

### **Leadership stratégique :**

- Expérience étendue et réussie – idéalement plus de 18 ans – dans la gestion et le pilotage d'une ou plusieurs organisations publiques, privées ou internationales complexes ;
- Bonne compréhension du système des Nations unies et capacité à conduire des efforts pour accroître l'efficacité et la cohérence de la réponse des Nations unies à tous les niveaux ;
- Leadership affirmé, vision et réflexion stratégique, avec une expérience attestée ;
- Vision claire de la riposte actuelle et future à apporter au VIH/sida, dont les régions les plus touchées ;
- Vision, compréhension et réflexion stratégique vis-à-vis des défis et opportunités auxquels fait face l'ONUSIDA ;
- Connaissances approfondies de l'épidémie et de la riposte au VIH, et expertise et expérience dans la promotion de, et l'engagement envers la santé publique, les droits humains et l'égalité des genres ;
- Connaissance et compréhension des groupes vulnérables et ceux touchés par l'épidémie de VIH ;
- Compétences analytiques, créatives et techniques approfondies, expérience et capacité à faire progresser le programme de contrôle de l'épidémie et d'utilisation efficace des ressources disponibles ;
- Leader dynamique avec des compétences politiques pour faciliter efficacement la mobilisation des ressources ;
- Engagement manifeste à promouvoir l'implication des personnes vivant avec ou affectées par le VIH ;
- Sensibilité politique et culturelle, aptitudes en représentation externe, et capacité prouvée à se coordonner et travailler efficacement et stratégiquement dans un environnement multiculturel ;
- Excellentes compétences en matière de communication et de plaidoyer à tous les niveaux, notamment auprès des chefs d'État, des ministres, des chefs d'autres agences des Nations unies et d'organisations internationales, de la société civile et du secteur privé, ainsi qu'auprès du grand public ;

- Capacité prouvée à instaurer la confiance et à encourager la coopération entre divers groupes constitutifs ;
- Leadership démontré dans la garantie de l'intégrité, la responsabilité et la transparence ;
- Compréhension des procédures de gouvernance au niveau international ou national ;
- Capacité de réflexion stratégique sur la responsabilisation et l'engagement des partenaires et parties prenantes en matière de développement.

### **Management stratégique**

- Compétences dans la gestion des ressources humaines et des procédures administratives au sein d'organisations internationales, du secteur public ou privé, d'ONG ou de fondations privées ;
- Expérience dans la gestion des efforts nationaux afin d'intensifier la riposte au sida et permettre son éradication d'ici 2030 ;
- Capacité prouvée à mobiliser efficacement des ressources ;
- Aptitude reconnue à une délégation efficace ;
- Capacité prouvée à identifier et à développer les talents, à encourager la diversité et à favoriser le travail en équipe ;
- Excellentes capacités relationnelles, respect de la diversité des cultures et des genres ;
- Capacité à piloter la transformation organisationnelle et l'innovation, y compris les processus de transformation et de réforme de la culture de travail ;
- Capacité à lutter efficacement contre toutes les formes de harcèlement, de discrimination, d'intimidation et d'abus de pouvoir ;
- Engagement dans la mise en œuvre des principes essentiels du Programme commun, tels qu'ils ont été exprimés dans les objectifs de l'ONUSIDA, dans la résolution 1994/24 (ECOSOC), et plus récemment dans la Déclaration politique sur le VIH/sida de l'Assemblée générale des Nations unies de 2016, la stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA et le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF), notamment le modèle opérationnel révisé du Programme commun de l'ONUSIDA.

### **Expérience internationale en santé et développement**

- Expérience de travail sur les problèmes internationaux ;
- Parfaite appréhension du mode de travail dans les pays en développement, notamment de la difficulté de mise en œuvre des projets ;
- Expérience et connaissances dans le domaine du VIH/sida et/ou de la santé publique au niveau international et national ;
- Expérience et connaissances dans le domaine du développement international et des processus de politiques publiques ;
- Expérience de travail dans de multiples secteurs pertinents, comme les organisations internationales, les gouvernements, les ONG, la communauté scientifique et le secteur privé ;
- Excellentes compétences linguistiques : aptitude à travailler en anglais, et/ou en français. La connaissance d'une autre langue officielle des Nations unies serait un atout.

## DÉLAI PROPOSÉ

DATE	JALONS/LIVRABLES	PARTIE RESPONSABLE
8 et 30 janvier	Réunions du Bureau pour discuter et convenir des prochaines phases, notamment la procédure provisoire et les Termes de référence du Comité de recherche, le délai, les compétences et l'expérience souhaitées, les étapes de la procédure de nomination, et le budget finalisé et approuvé par le Bureau.	Bureau du CCP
Semaine du 18 février	Consultation des membres du CCP pour valider la procédure de sélection et les Termes de référence, et définir la composition du Comité de recherche selon le processus décisionnel intersessions du CCP	Bureau du CCP
Semaine du 25 février	Le Bureau du CCP examine les avis des membres du CCP et finalise les Termes de référence du Comité de recherche pour approbation par le biais d'un processus décisionnel intersessions	Bureau du CCP et participation
Semaine du 11 mars	Le président du CCP demande des propositions de participation au Comité de recherche auprès des deux régions restantes (Afrique, Amérique latine / Caraïbes)	Président du CCP
Semaine du 11 mars	Date limite de soumission des candidatures pour le Comité de recherche	Président du CCP
Semaine du 11 mars	Conclusion des consultations avec les groupes constitutifs, selon le besoin. La composition du Comité de recherche est annoncée et transmise par voie électronique aux groupes constitutifs du CCP.	Président du CCP
Semaine du 18 mars	Première réunion du Comité de recherche	Président
Semaine du 18 mars	Recherche préliminaire pour mettre en place un mécanisme de soutien pour le recrutement	Président
28 mars	Session extraordinaire du CCP : point dans l'ordre du jour relatif à la nomination du prochain directeur exécutif de l'ONUSIDA, mise à jour	CCP
Semaine du 1 <sup>er</sup> avril	Deuxième réunion du Comité de recherche pour finaliser le mécanisme de soutien par vidéoconférence	Président
Semaine du 8 <sup>er</sup> avril	Appel à propositions et candidatures, avec notamment la publication des annonces dans les médias internationaux pertinents en accord avec le Comité de recherche, en prenant en compte les avis recueillis lors de la réunion du CCP le 28 mars	Président

Semaine du 13 mai	Date limite de soumission des propositions et candidatures	Comité de recherche et tous les groupes constitutifs
Semaine du 20 mai	Troisième réunion du Comité de recherche pour analyser les nominations et les candidatures et établir une liste restreinte pour les entretiens	Président
Semaine du 10 juin	Quatrième réunion du Comité de recherche pour effectuer les entretiens et établir une liste restreinte	Président du Comité de recherche
Semaine du 17 juin	Le président du Comité de recherche soumet le rapport du Comité de recherche aux membres du CCP, comprenant une liste restreinte de candidats	Président du Comité de recherche
28 juin	44 <sup>e</sup> réunion du CCP : une journée supplémentaire sera ajoutée pour la discussion du CCP et l'examen du rapport du Comité de recherche et des candidats présélectionnés	CCP
29 juin	Le président du Comité de recherche enverra la liste au président du COC avec les commentaires et recommandations du CCP	Président du Comité de recherche
Semaine du 1 <sup>er</sup> juillet	Le COC prend en compte la liste des propositions et fait passer les entretiens aux candidats de la liste restreinte. Le président du Comité de recherche participe en tant qu'observateur aux entretiens réalisés par le COC et à la procédure formelle de nomination. Le COC peut également se réunir dans une séance à huis clos.	Président du COC
Semaine du 1 <sup>er</sup> juillet	Le COC fait part de ses recommandations au Secrétaire général de l'ONU.	Président du COC

## BUDGET ESTIMÉ POUR LA PROCÉDURE DE NOMINATION

<b>Comité de recherche de 11 membres :</b>	<b>Coût estimé (USD)</b>
Pour les réunions (pour un total de trois réunions – avec l'hypothèse qu'elles se tiennent à Genève)	6 000
Déplacements (six* personnes pour trois réunions – vols à 3 000 USD par personne)	54 000
Indemnités journalières (six* personnes pour trois réunions – six jours à 400 USD par jour)	43 200
Provision pour imprévus	5 000
<b>TOTAL :</b>	<b>108 200</b>
<b>Mécanismes de soutien du Comité de recherche (à déterminer)</b>	<b>Coût estimé (USD)</b>
	90 000
<b>Réunion du CCP pour examen de la liste restreinte (28 juin – une journée supplémentaire ajoutée à la 44<sup>e</sup> réunion du CCP)</b>	<b>Coût estimé (USD)</b>
Interprétation dans six langues des Nations unies	25 000
Évènement, y compris les pauses café	24 000
Indemnités journalières (17 membres du CCP pris en charge – 1 jour à 400 USD par jour)	6 800
<b>TOTAL</b>	<b>55 800</b>

[Annexes à suivre]

## Annexe 1

### Procédure de nomination 1994<sup>6</sup>

- En 1994, au moment de la création de l'ONUSIDA et avant la mise en place du Comité de coordination du programme, c'est le Groupe d'action mondial pour la coordination de la lutte contre le VIH qui pilotait la procédure d'identification des candidats au poste de directeur exécutif pour le Programme commun. Ce « Comité » était composé de 12 participants, dont six États membres, trois ONG et trois organismes de l'ONU.

Les différentes étapes de la procédure de nomination ont été les suivantes :

- *Résolution de l'ECOSOC* : La résolution 1994/24 du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) qui a créé l'ONUSIDA prévoit les dispositions pour la nomination d'un directeur exécutif pour le Programme commun :
  - En application du paragraphe 5 : « Invite également les six coparrainants, à travers le Comité, à engager dès que possible le recrutement du directeur du Programme commun et coparrainé, par le biais d'une procédure de recherche ouverte et large qui prévoit la consultation des gouvernements et des autres parties concernées, afin de proposer un candidat au Secrétaire général qui confirmera son recrutement » ;
  - En application du paragraphe 16 : « Un directeur de programme sera désigné par le Secrétaire général sur recommandation des coparrainants. Ce sera l'aboutissement d'une procédure de recherche engagée par les coparrainants qui prévoira la consultation des gouvernements et des autres parties intéressées. Le directeur rendra compte directement au Conseil de coordination du programme qui servira de structure de gouvernance pour le programme. Les rapports annuels préparés par le directeur seront soumis au Comité et seront également mis à la disposition de l'organe directeur de chaque coparrainant ».
- Protocole d'accord de l'ONUSIDA : le paragraphe 7.1 du Protocole d'accord sur un Programme commun et coparrainé des Nations unies sur le VIH/sida définit également la procédure de recrutement des directeurs exécutifs dans les termes suivants : « *Un directeur exécutif dirigera le Secrétariat de l'ONUSIDA. Le directeur exécutif sera nommé par le Secrétaire général des Nations unies sur recommandation commune des organisations coparrainantes...* »
- Lancement de la recherche des candidats : celle-ci était basée sur des Termes de référence spécifiant que le titulaire du poste devait justifier de nombreuses qualités, à savoir des compétences techniques, une reconnaissance dans le domaine du sida et une habileté politique qui facilite la mobilisation des ressources. Le président du Groupe d'action a invité toutes les missions permanentes de Genève, les ONG et les organisations de l'ONU à proposer des candidats. Le nombre de candidatures proposées n'était pas limité ; cependant, celles-ci n'étaient acceptées que si elles étaient soumises par une région ou un groupe constitutif, c'est-à-dire qu'elles devaient émaner de l'un des groupes suivants :
  - **États membres** – États d'Europe occidentale et autres, États africains, États asiatiques, États d'Europe de l'Est, et États d'Amérique latine et des Caraïbes.
  - **Société civile**
  - **Système de l'ONU** (à travers les organismes de l'ONU sur le Groupe d'action)

---

<sup>6</sup>[http://files.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/pub/informationnote/2008/20080411\\_item\\_4\\_process\\_for\\_nomination\\_of\\_exd\\_final\\_en.pdf](http://files.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/pub/informationnote/2008/20080411_item_4_process_for_nomination_of_exd_final_en.pdf)

- Date limite de soumission des candidatures : 14 soumissions furent reçues, dont cinq ont été retirées par le Groupe d'action après information des personnes concernées en se fondant sur le fait qu'elles n'avaient pas été reçues par l'intermédiaire ou avec le soutien de l'un des groupes constitutifs (listés ci-dessus).
- Requête auprès des groupes constitutifs : les neuf candidatures restantes furent soumises à tous les groupes constitutifs (missions permanentes à Genève et New York, société civile et système de l'ONU), chaque groupe devant identifier dans la liste son ou ses candidats préférés et acceptables.
- Production d'une matrice : Le Groupe d'action a généré une matrice à partir des réponses provenant des groupes constitutifs qui a dégagé une majorité de soutiens pour deux candidats.
- Transmission des résultats au président du COC : Le président du Groupe d'action a écrit au président (OMS) du Comité des organismes coparrainants (COC) en joignant la matrice complète indiquant le niveau des soutiens pour chacun des neuf candidats, avec une lettre d'accompagnement indiquant les deux noms préférés.
- Entretiens : le COC s'est entretenu avec les candidats préférés.
- Transmission du résultat au Secrétaire général de l'ONU : Le président du COC a adressé une lettre au Secrétaire général de l'ONU en précisant son soutien aux propositions contenues dans le dossier.
- Nomination du Dr Piot : Le Secrétaire général de l'ONU a désigné le Dr Peter Piot en tant que directeur exécutif. Rapport du Secrétaire général à l'ECOSOC (E/1995/71), paragraphe 26 : « En conclusion d'une procédure de recherche ouverte et large incluant la consultation des gouvernements et des autres parties concernées, les six coparrainants ont désigné à l'unanimité un candidat lors de la deuxième réunion du Comité le 12 décembre 1992 [sic.1994]. Ils ont soumis la candidature du Dr Peter Piot au Secrétaire général, qui a annoncé le jour même sa décision de nommer celui-ci en tant que directeur du Programme commun. »
- La procédure a été lancée en juillet 1994 et s'est conclue le 12 décembre 1994 par la désignation du Dr Piot en tant que directeur exécutif de l'ONUSIDA

## Annexe 2

### Procédure de nomination 2008<sup>7</sup>

- Au cours de sa 21<sup>e</sup> réunion en décembre 2007, le CCP a noté avec regret que le terme du mandat du directeur exécutif se terminait en 2009 et a demandé à être tenu informé de la procédure de sélection retenue pour la désignation d'un successeur, ainsi que du rôle que le CCP devait jouer dans cette procédure.
  
- Lors de sa 22<sup>e</sup> réunion tenue en avril 2008 à Chiang Mai, en Thaïlande, le Conseil de coordination du programme a convenu d'une procédure pour la nomination du directeur exécutif de l'ONUSIDA. Cette procédure incluait la création d'un Comité de recherche avec les Termes de référence suivants : « 9.2 Accepte l'inclusion des éléments suivants dans les Termes de référence pour le Comité de recherche, à savoir que le Comité :
  - s'assurera que la procédure de soumission des propositions et des candidatures individuelles est totalement respectée ;
  - encouragera et accueillera avec bienveillance les candidats issus de régions où un directeur exécutif de l'ONUSIDA n'a pas encore été désigné ;
  - élaborera un système de notation pour l'évaluation des candidats ;
  - effectuera les premiers entretiens pour sélectionner les candidats et juger de leurs compétences principales ;
  - soumettra au président du COC les résultats complets de la procédure de nomination, notamment la liste restreinte des candidats, un rapport détaillé sur la procédure exécutée et la liste exhaustive des candidatures examinées ;
  - le président du Comité de recherche participera en tant qu'observateur aux entretiens réalisés par le COC et à la procédure de nomination, et il rendra compte à la 23<sup>e</sup> réunion du Conseil de coordination du programme. Le COC peut également se réunir dans une séance à huis clos ;
  
- Conformément aux décisions 9.4 et 9.5 de la 22<sup>e</sup> réunion du CCP, le président du Conseil de coordination du programme a supervisé la mise en place du Comité de recherche :
  - 9.4 *Accepte* que le Comité de recherche soit composé de six États membres (deux États GEOA et quatre États appartenant à chacune des quatre autres régions géographiques définies par l'ECOSOC), deux ONG et quatre coparrains ;
  - 9.5 *Accepte* la procédure de mise en place du Comité de recherche selon les modalités suivantes : – Dans un délai de deux semaines après la clôture de la 22<sup>e</sup> réunion du Conseil, le président du Conseil de coordination du programme demandera des propositions de participation à chaque région (État membre) et groupe constitutif (ONG et COC) ; chaque groupe devra présenter des candidatures consensuelles si possible ; – Chaque groupe constitutif devra soumettre le nombre exact de candidatures correspondant au nombre de places dans le Comité pour ce groupe particulier ; – Si le nombre de candidatures dépasse ou n'atteint pas le nombre de places dans le Comité pour un groupe constitutif particulier, le président du Conseil de coordination du programme contactera tous les membres de ce groupe représenté dans le Conseil afin de parvenir à un accord ; – Dès que le Comité sera établi, le président du Conseil de coordination du programme communiquera les noms de ses membres à tous les États membres, aux délégations ONG au CCP et aux coparrains ; et – Le Comité de recherche désignera un président parmi ses membres. »
  
- Le 26 juin, le président du Conseil de coordination du programme a envoyé un e-mail à tous les groupes constitutifs du Conseil les informant que le Comité de recherche avait

---

<sup>7</sup>[http://files.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/pub/informationnote/2008/20080902\\_pcb\\_em\\_report\\_final\\_fr.pdf](http://files.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/dataimport/pub/informationnote/2008/20080902_pcb_em_report_final_fr.pdf)

été mis en place avec les membres suivants : États membres (6) : 1. Ambassadrice Marie-Louise Overvad (GEOA) 2. Michele Moloney-Kitts (GEOA) 3. Dr Rodrigo Síman Siri (États d'Amérique latine et des Caraïbes) 4. Dr Jan Mikas (États d'Europe de l'Est) 5. Ambassadeur Sidiki Lamine Sow (États africains) 6. Ambassadeur Sihasak Phuangketkeow (États asiatiques) Coparrains (4) : 7. Kevin De Cock (OMS) 8. Sophia Kisting (OIT) 9. Jimmy Kolker (UNICEF) 10. Paul Spiegel (HCR) ONG (2) : 11. Zonibel Woods 12. Gracia Violeta Ross Quiroga.

- Le Comité de recherche s'est réuni à trois reprises sur ce dossier : 27 juin, 5 septembre et 17-18 septembre 2008. Les rapports de toutes ses réunions ont été publiés sur le site web de l'ONUSIDA.
- 27 juin 2008 – le Comité de recherche : a élu l'ambassadeur Overvad en tant que président ; a finalisé son Code de conduite ; a défini ses règles de procédure ; a approuvé le texte de l'annonce pour le poste de directeur exécutif et a choisi les quotidiens et les périodiques dans lesquels celle-ci serait publiée en anglais, français et espagnol ; a finalisé la lettre définissant les compétences et l'expérience requises pour le poste de directeur exécutif et a invité les membres du CCP et les autres parties prenantes à encourager les candidatures ou à proposer un individu pour le poste ; a approuvé la méthode de notation pour la sélection des candidats ; et a adopté un calendrier révisé pour la procédure de nomination. Le Comité de recherche a décidé de conserver le maximum d'indépendance vis-à-vis du secrétariat de l'ONUSIDA et, dans ce but, il a été assisté par un consultant indépendant choisi par l'ONUSIDA.
- Le 4 juillet 2008, l'ONUSIDA a loué deux bureaux à Genève en dehors de ses locaux afin que le consultant puisse recevoir et présélectionner les candidatures de manière indépendante. Un assistant, sans aucun antécédent d'emploi à l'ONU, a été recruté pour aider le consultant dans cette tâche. Le consultant a trié les candidatures dès leur réception en fonction de la grille de notation approuvée par le Comité de recherche lors de sa première réunion et a évalué chaque compétence. Une note composite comprise entre 0 et 22 a ensuite été attribuée à chaque candidature. Les candidats ont été placés dans trois catégories : « hautement adapté », « répond aux exigences » et « ne répond pas aux exigences » du poste. 5 septembre : le Comité a examiné 117 candidatures. 20 femmes et 97 hommes avaient postulé avec la distribution régionale suivante : 22 candidats des États africains, 41 des États asiatiques, 2 des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 des États d'Europe de l'Est et 51 des États d'Europe occidentale et autres. Il est apparu que 103 candidats sur 117 ne répondaient pas aux exigences du poste et avaient un score maximal de 6 sur 22. Sur les 14 candidatures restantes, 8 ont été placées dans la catégorie « répond aux exigences » et 6 dans la catégorie « hautement adapté ». Dans le premier groupe, une candidature fut par la suite retirée. Dans cette catégorie, les candidats avaient une note comprise entre 7 et 21/22 sur leur fiche individuelle de notation.
- Le Comité de recherche a sélectionné sept candidats pour passer des entretiens à Genève les 17 et 18 septembre. Le Comité a noté qu'en dépit du nombre important de candidatures, seul un petit nombre d'entre elles provenait de personnes hautement qualifiées. La liste recommandée n'a donc pu être établie qu'à partir d'un faible échantillon. Il y avait en particulier une pénurie de candidats « externes » viables non déjà connus par la communauté de l'ONUSIDA.
- Dans le rapport qu'il a remis au Conseil de coordination du programme et au Comité des organismes coparrainants, le Comité a exprimé en conclusion ses regrets qu'un cabinet de recrutement professionnel n'ait pas été sollicité pour proposer une liste de candidats aussi solide que possible, incluant notamment des candidatures externes à

l'environnement de l'ONU et susceptibles d'apporter une vision et des approches novatrices à l'ONUSIDA.

- 17-18 septembre : Le Comité s'est réparti en deux groupes de même taille pour réaliser les entretiens, chaque groupe étant en observation à tour de rôle. Chaque groupe était composé de deux représentants des cinq régions géographiques, de deux représentants des coparrains et d'un représentant des ONG. Tous les entretiens ont été supervisés par le président du Comité de recherche. Deux membres du Comité de recherche (États africains et GEOA) se sont retirés de l'entretien et de la discussion avec l'un des candidats pour éviter tout risque de conflit d'intérêts. Le Comité de recherche a posé aux candidats une série de questions standard correspondant aux compétences utilisées dans la grille de notation, ainsi que des questions personnalisées pour obtenir davantage d'informations sur leur candidature. À l'issue des entretiens, le Comité de recherche a décidé, après une discussion approfondie sur la performance et les qualifications de chaque candidat, de conserver une liste restreinte de quatre personnes (deux candidats sur deux niveaux d'adéquation).
- Suite à une discussion dans le Bureau du CCP en juillet 2008, le président du Conseil de coordination du programme a demandé au président du Comité de recherche de communiquer la totalité de son rapport au Conseil, et non pas uniquement la liste restreinte. Le président du Comité de recherche a répondu favorablement à cette requête, étant entendu pour l'ensemble du Comité que le rapport resterait confidentiel et ne serait transmis qu'avec une protection par mot de passe aux membres du Conseil, aux coparrains et à la délégation ONG au CCP. Le rapport fut transmis via le site web de l'ONUSIDA le 22 septembre. Le Bureau du CCP a également convenu que la réunion extraordinaire du Conseil serait ouverte aux observateurs afin de favoriser la transparence et l'inclusion pendant la procédure de nomination.
- Une réunion extraordinaire du Conseil de coordination du programme s'est tenue le 2 octobre pour examiner la liste restreinte de candidats. En s'appuyant sur la liste préalablement convenue lors de sa 22e réunion en avril 2008, le Conseil a aussi mis l'accent sur certaines compétences et expériences clés attendues chez le nouveau directeur exécutif de l'ONUSIDA. Celles-ci incluaient notamment la nécessité pour le candidat retenu : d'avoir une vision claire de la riposte à apporter au sida ; d'avoir une réflexion stratégique sur les défis et les opportunités, ainsi que sur l'engagement avec les partenaires ; d'adhérer aux principes essentiels de l'ONUSIDA ; de disposer de compétences et sensibilités excellentes sur le plan des relations ; et de se prévaloir d'une expérience du travail sur le terrain et de l'approche multisectorielle.
- Pendant l'examen de chacune des quatre candidatures de la liste restreinte, le Conseil a souligné leurs caractéristiques, en particulier pour les deux candidats les mieux placés, et a recommandé que le COC prenne en compte, pour la phase suivante de la procédure de nomination, l'opinion exprimée par le Conseil de coordination du programme dans le rapport de la réunion.
- Le COC s'est entretenu avec les quatre candidats de la liste restreinte à Genève le 7 octobre. Les entretiens ont été supervisés par le Dr Margaret Chan, directrice générale de l'OMS, en sa qualité de présidente du COC. Les dix coparrains étaient représentés à un niveau élevé.
- Le COC s'est réuni à New York le 23 octobre pour formuler ses recommandations avant de les transmettre au Secrétaire général de l'ONU dans une lettre signée du Dr Chan.

*[Fin du document]*